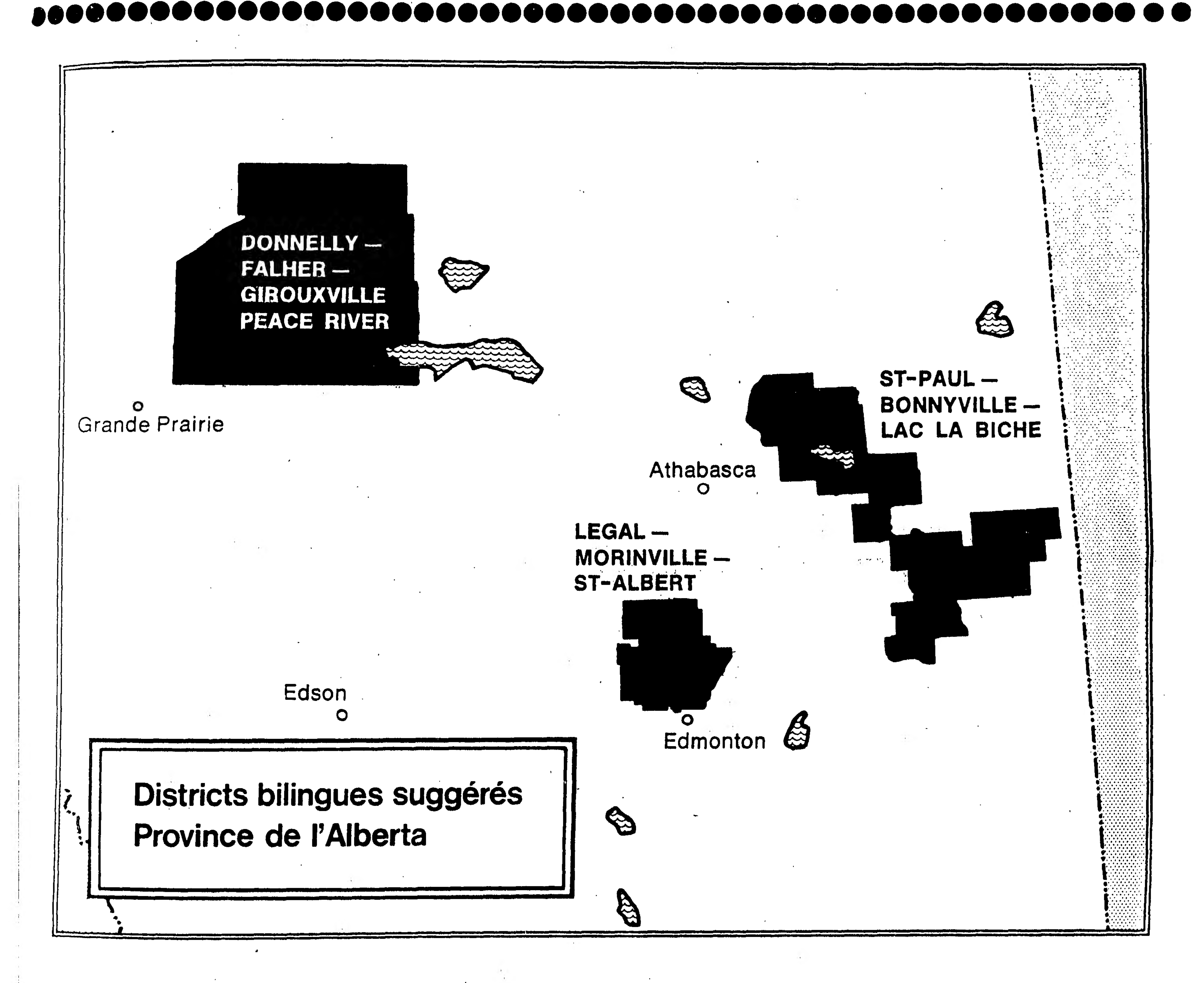
le franco albertain

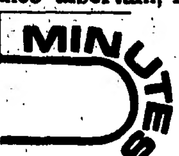
Edmonton, Alberta, mercredi 12 mai, vol. 4, no. 26



Une insulte aux francophones du Canada

Colloque de la presse française hors du Québec à Ottawa

Manoeuvres des commandos à Wainwright



au fond des choses

En pleine liberté...



Photo. R. Manson

La plupart des hommes se croient libres lorsqu'ils peuvent dire: "Je fais ce que je veux", c'est-à-dire: Je n'ai pas de menottes aux mains;
Aucune contrainte physique ne me retient;
Je peux satisfaire toutes mes impulsions, mes instincts, rien ni personne ne m'en empêche.

Cette liberté est celle de l'animal sauvage, mais non pas celle de l'homme, encore moins celle de fils de Dieu.

"La liberté, ce plus grand bien de la nature, n'appartient qu'aux êtres doués d'intelligence et de raison; elle attribue à l'homme cette dignité d'être maître de ses actes". (Léon XIII)

Etre libre, c'est pouvoir épanouir sa nature en obéissant aux lois éternelles inscrites dans cette nature.

Toute la valeur de l'homme réside en sa liberté. Dieu se devait de respecter cette liberté, sans quoi il renonçait à l'oeuvre qu'il avait conçue: Il aurait fait de l'homme, non plus un collaborateur intelligent, mais un instrument aveugle, un nouvel animal mû par ses instincts. Tout le beau rêve d'être aimé par une de ses créatures disparaissait du fait même, car là où il n'y a pas de liberté, il n'y a pas d'amour. Qu'une fiancée soit contrainte, comme un phonographe, de répondre, "je t'aime" au jeune qui lui fait une demande en mariage, ce n'est plus de l'amour! Dieu ne peut consentir à être aimé de cette manière-là. Il ne peut accueillir dans sa famille des êtres robots ou des marionnettes.

En créant l'homme LIBRE, Dieu a quand même risqué.

Pour que Dieu ait permis le jeu de la liberté, il fallait que cela en vaille la peine. La somme finale de bienfaits et de bonheurs prévus dans son Plan créateur devait dépasser la somme de maux et de souffrances engendrés par la révolte des hommes... puisque Dieu, par définition est AMOUR.

Suis-je libre ou "esclave" ?

. . . C'est toi, et toi seul, qui, avec la complicité des autres et des choses, limites ta liberté. Si tu veux être libre, il faut te battre contre toi, il faut conquérir "ta" liberté.

Si tu dis:

ce n'est pas de ma faute, c'est mon tempérament!
je ne peux pas m'en passer!
j'ai tort, mais je ne céderai pas!
rien à faire pour travailler, je rêve tout le temps. C'est plus fort que moi!

Tu n'est pas libre, mais esclave. Esclave de toi, de ton passé, de ton milieu, des choses, etc. . . On va rire de moi. . . j'ai honte. . . Tu n'es pas libre humainement tant que tu n'as pas construit en toi l'homme debout en subordonnant à ton esprit, ton corps, ta sensibilité, ton imagination. . .

Le ballon "captif" n'est pas libre de s'envoler si un seul cable le maintient encore au sol. Tu n'es pas "libre" tant que tu es encore attaché à une seule chose, ou à une seule personne, d'un attachement incontrôlé.

Ce ne sont pas les choses qui s'attachent à toi, c'est toi qui t'attaches aux choses. Tu te livres à elles en esclave.

. . . Plus tu auras:

de jouets dans ton coffre. . .
"d'affaires" dans ton bureau. . .
de linge dans ton armoire. . .
de disques dans ton classeur. . .
d'argent dans ton portefeuille. . .

plus il te sera dur d'être libre, parce que tu auras plus d'occasions d'être "attaché".

Etre libre, ce n'est pas être indifférent. Il est normal que tu goûtes, que tu sentes, que tu éprouves, que tu te réjouisses en face des choses et des hommes, mais il faut que toutes les attirances, les jouissances, ou les souffrances ne brouillent pas ta raison dans le choix de la route, ne contraignent pas ta volonté dans la décision de la suivre.

L'homme a le pouvoir de choisir; la liberté est le fondement de la dignité humaine. L'homme choisit continuellement: il se décide pour son métier, sa fiancée, sa maison, l'emploi de son temps, son journal, son parti politique, son menu, son vêtement...

Il délibère, pèse le pour et le contre et se décide: l'idéal, le devoir ou le caprice l'emporte; quoiqu'il en soit, l'homme a le sentiment d'avoir choisi.

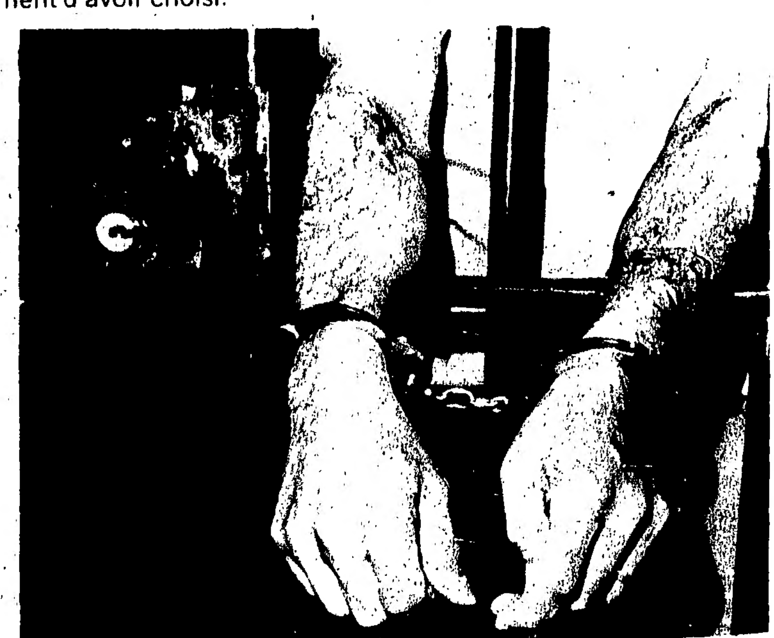


Photo. Guy Deschanbeault

Colloque de la presse française hors du Québec à Ottawa

Un important colloque auquel participaient des représentants des associations canadienne-françaises provinciales et des media français hors du Québec s'est tenu il y a deux semaines à Ottawa sous les auspices du Conseil de la Vie Française en Amérique. Ce colloque, pour lequel on avait invité un représentant de chaque association provinciale, un représentant de chaque hebdo francophone hors du Québec et un représentant de chaque gouvernement provincial visait à étudier la situation de la presse française hors du Québec, d'exposer ses problèmes et de tenter d'amener des éléments de solution.

Suivant les invitations, l'Alberta comptait trois représentants, soit le père Jean Patoine O.M.I. pour l'ACFA, M. Roméo Lamothe, député de Bonnyville, pour le gouvernement provincial et M. André Collin pour le Franco-albertain. La Colombie-Britannique comptait également deux représentants, Mme. Myriam Bennett du Soleil de Vancouver et M. Roméo Paquette de l'Association provinciale. La Saskatchewan et le Manitoba comptaient en tout sept représentants.

Les assises et ateliers de cet important colloque se sont déroulées dans l'édifice de l'Union du Canada, société d'assurance-vie franco-canadienne. Dès le début, après un mot d'accueil de M. Florian Carrière, président du Conseil de la Vie Française en Amérique, le secrétaire-général de cette association formait les trois ateliers qui devaient débuter le vendredi matin. Dans un premier atelier, on s'attacha plutôt au contenu et aux buts d'une publication francophone dans un milieu minoritaire. M. Roméo Lamothe y siégea pour l'Alberta. De son côté, M. André Collin, rédacteur en chef du Franco participa au second atelier où on traita plus particulièrement de la présentation et de la production de l'hebdo. Le père Jean Patoine se consacra au troisième atelier où on fit la distinction entre viabilité et rentabilité d'un hebdo et où on tenta de trouver des éléments de solution pour les problèmes de financement.

Tous les aspects de la presse hebdomadaire ont été examinés ainsi que les possibilités d'assistance directe ou indirecte de la part des gouvernements.

Reconnaissant que la presse écrite "est essentielle ou au moins très utile" au développement des communautés francophones hors du Québec, le colloque a insisté sur l'importance pour les hebdos de bien informer sur les activités du groupe francophone de leur région. "Les gens aiment se retrouver dans le journal" a-t-on fait remarquer. L'hebdo doit aussi servir à assurer la cohésion du groupe minoritaire, à promouvoir chez lui la langue et la culture françaises, à favoriser son développement culturel, économique et social, à faire connaître et valoir ses revendications, à orienter et coordonner son action, et également à la tenir en relation avec les autres groupes francophones du pays.

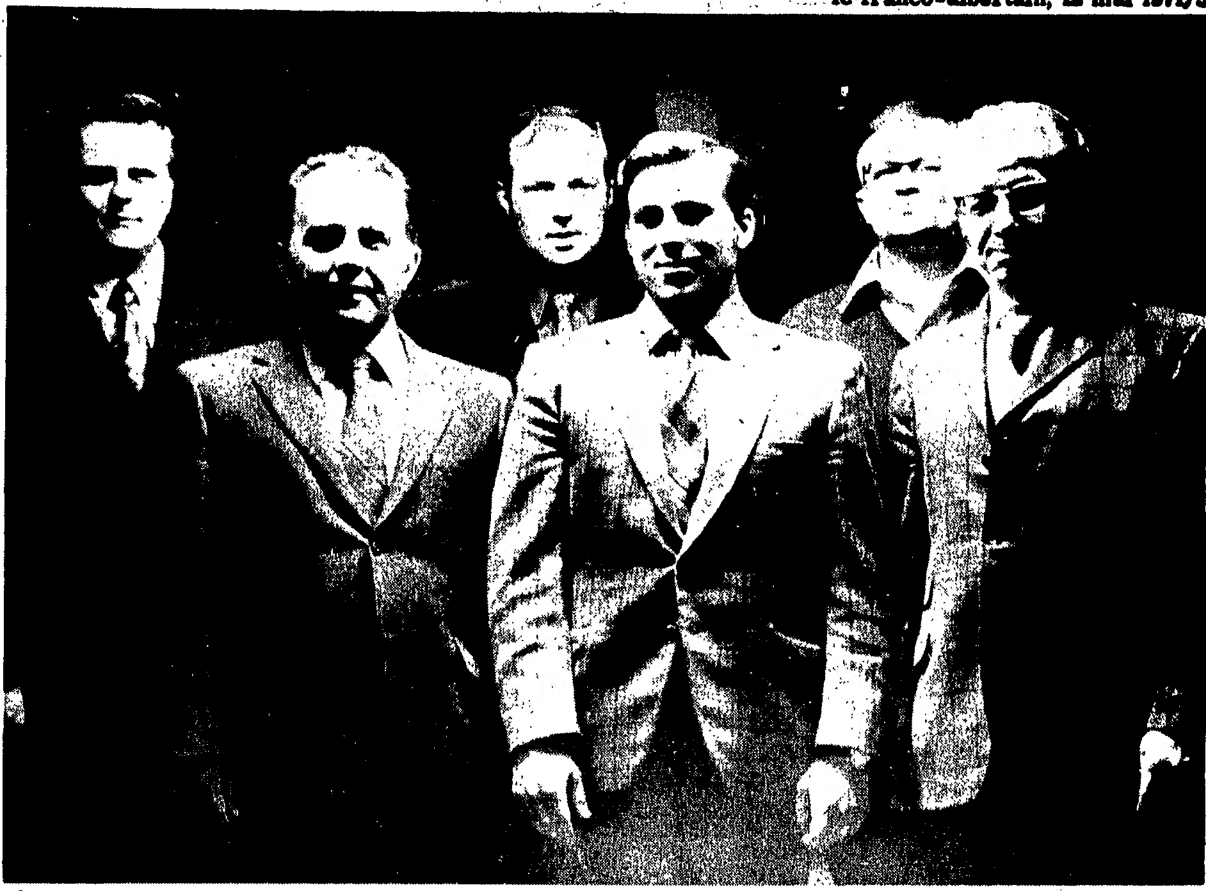
Une des grandes faiblesses des hebdos hors du Québec est leur manque de professionnalisme, tant au plan administratif qu'au niveau de la rédaction et de la présentation typographique. Cette lacune s'explique principalement par le manque de revenus, ce qui les empêche d'embaucher un personnel de haute compétence. Par ailleurs, le personnel de ces journaux fait preuve d'un dévouement acharné et inlassable.

Dans le but d'améliorer la situation, il a été recommandé que l'Association des Hebdos du Canada et les Hebdos A-1 forment un "comité conjoint" de spécialistes de toutes sortes qui fourniraient une aide technique et professionnelle aux hebdos hors du Québec. Les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral seraient invités à défrayer conjointement des stages de formation professionnelle pour le personnel de ces hebdos.

Il fut ensuite décidé de désigner un représentant de la presse francophone hors du Québec pour siéger sur le comité conjoint et pour présenter sa candidature lors des élections de l'Association des Hebdos. Une proposition secondée du Carillon de Hawkesbury, Ont. fut d'abord soumise à l'assemblée pour que le père Jean Patoine, secrétaire-général de l'ACFA et directeur du Franco-albertain soit ce représentant, car selon la proposition, il était celui qui possédait au plus haut point les qualités requises pour ce poste. Toutefois, à la suite d'une intervention de M. Maurice Gauthier, président du conseil de La Liberté et le Patriote, la proposition fut retirée et on décida de former un caucus avec les seuls représentants des journaux.

A ce moment, M. Gauthier de La Liberté et le Patriote proposa que M. Gérald Dorge, de La Liberté et le Patriote soit élu à ce poste. Le père Jean Patoine seconda finalement cette motion et l'assemblée fut levée.

Il fut ensuite décidé d'adresser une demande à l'Association des hebdos du Canada pour que lors de leur prochain congrès, une autre réunion soit prévue pour les hebdos francophones hors du Québec. Ce congrès devrait probablement se dérouler en septembre à Québec.



Le club Richelieu d'Edmonton s'est donné un nouvel exécutif pour sa nouvelle année d'activités. De gauche à droite on reconnaît MM. Gilles Blain, nouveau président, Jacques Bernier, vice-président, Frank McMahon, secrétaire, Hervé Durocher, président sortant de charge, Roland Bonvalet, cérémoniaire et Louis-A. Arès, sacristain. Devant le recrutement accéléré et l'intérêt accru des membres, le Richelieu d'Edmonton devrait connaître une grosse année d'activités. Le prochain souper des membres (avec leurs invités) aura lieu à l'heure habituelle, mardi soir, au Purple Dude sur St. Albert Trail.

LA JOURNÉE POUR LA VIE HUMAINE, UN FEU DE PAILLE?

Une journée pour la vie humaine a eu lieu le 25 avril dernier. L'information donnée à cette occasion a éveillé l'opinion publique au sujet de l'avortement. Probablement que plusieurs, comme nous, approuvent nos évêques canadiens sur les principales raisons avancées pour s'opposer à la législation de l'avortement sur demande.

Nous croyons que l'union de l'homme et de la femme ne saurait engendrer un animal, mais un être humain. La vie humaine existe dès la conception. La loi doit donc protéger le droit à la vie dès la conception. L'avortement n'est pas non plus une solution positive pour aider à la planification des naissances. Il faut plutôt des allocations et des services sociaux suffisants.

La "Journée pour la vie humaine" n'aura-t-elle été qu'un feu de paille ? Si vous n'êtes pas pour le fait que le Parlement canadien favorise l'avortement sur demande, avez-vous fait savoir votre opinion à votre député et au premier ministre canadien ? Ou allez-vous vous ranger encore du côté de la majorité silencieuse qui se contentera de "chialer" quand il sera trop tard ? Il nous faut agir et vite ! Si vous êtes contre l'avortement, faites-le savoir par une lettre aux gouvernants du Canada. Si vous ne faites rien, vous n'aurez pas le droit de "chiâler contre" plus tard.

L'équipe des prêtres de SS. Pierre et Paul de Drummondville.

Réjean Couture, ptre. vicaire
Germain Allard, ptre. vicaire
Gaétan Label, ptre. vicaire
Denis Courchesne, ptre. curé

EDITORIAL

Une insulte aux francophones du Canada

Dans notre édition de cette semaine, nous donnons un compte-rendu des districts bilingues qui ont été proposés par le Conseil consultatif des districts bilingues au cours de la semaine dernière. Alors que nous trouvons qu'en général les critères choisis pour nommer les districts bilingues démontrent une certaine logique, nous sommes très surpris de constater que ces critères ne s'appliquent qu'aux provinces où les anglophones constituent la majorité.

La désignation de la province de Québec en entier comme district bilingue constitue une insulte à la face des francophones canadiens, puisqu'elle signifie que pour l'anglophone qui se retrouvera dans une région où on ne parle que le Français, il pourra avoir tous les services fédéraux dans sa langue alors que ce ne sera pas le cas pour les francophones en milieu anglophone.

Alors que la population anglophone de la ville de Québec atteint à peine 3%, ils auront droit à un district bilingue, ce qui ne peut pas se justifier selon les critères établis pour l'établissement de ces districts. Et si nous regardons dans la région de la Côte-du-Sud ou du Bas du Fleuve, l'injustice est encore plus flagrante, si l'on songe que le nombre d'anglophones n'atteint même pas 1% de la population.

Devant cette inconscience du Conseil consultatif, nous ne pouvons qu'adopter une attitude ferme pour demander au gouvernement fédéral d'utiliser les mêmes critères pour la création de districts bilingues à travers tout le Canada et non d'utiliser un système de deux poids et deux mesures.

En voyant les recommandations du Conseil consultatif nous en sommes venus à nous demander s'ils ne tentaient pas de cette façon de réchauffer la flamme du séparatisme québecois qui semblait en perte de vitesse depuis octobre dernier. De plus, l'illogisme atteint également certains de nos compatriotes anglophones qui se croient lésés par les recommandations; alors qu'on accorde des miettes aux francophones hors du Québec, on tente d'accorder le Québec sur un plateau aux anglophones, et certains (heureusement un petit nombre) trouvent encore le moyen de se plaindre.

André Collin.

le franco

Hebdomadaire français, dévoué aux intérêts des francophones de l'Alberta et sans appartenance politique.

Publié le mercredi, à 10010 - 109e rue, Edmonton 14, Alberta.

Tél.: 422-0388

DIRECTEUR: Jean Patoine

REDACTEUR EN CHEF: André Collin

SECRETAIRE A LA REDACTION: Louise Tremblay

PUBLICITAIRE: Josaphat Baril

Tél.: 422-4702

Tarifs d'abonnement- 1 an: $5.00 - 2 ans: $9.00
Etats-Unis et autres pays étrangers: $7.50 par année.

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement no. 1881

HEBDO DU CANADA

TRIBUNE LIBRE

Chère Valérie,

Si tu es Canadienne et que tu veux t'en rendre valeureuse - ne te laisse achaler par le purisme. Vois-tu, il y aurait purisme, et il y a purisme, v.g., purisme précieux et purisme précis. Il y aurait purisme dans l'emploi des mots et il y a purisme du sens.

Par exemple, si - comme on te le suggère - tu dis CONTRARIER tu impliques le non-sens. ENERVER - tu impliques que tes nerfs sont en cause, et non ton interlocuteur. AGACER - tu impliques que le mordant de la chose t'en fait grincer des dents. IMPATIENTER - tu impliques que patience te ferait souffrir.

Mais si tu dis ACHALER tu ne fait probablement que raccourcir (quelle belle sorte de paresse) ou syncoper ACHALANDER, où tu continuerais à dire la même chose avec moins de force - et tu impliques que tu n'aimes te faire convertir ou devenir CLIENT d'une cause qui ne te va pas.

Entre les deux il n'y aurait différence que de quantité, v.g. ACHALANDER ayant forme gérondive implique que ton interlocuteur se fait un devoir de t'achaler, te convertir ou te faire un client de sa cause. Sache donc que si ce n'était du français qui se parle en province - le français n'en serait aucunement riche comme il l'est. Sa Majesté la langue française n'avait le dédain de ses sujets, et c'est ce dont elle peut se glorifier.

Prends ce mot ACHALER qu'on te dit être de la Normandie, et si tu creuses davantage tu verras que littré en est rempli de ces mots qui nous viennent d'ailleurs, et que la Normandie, la Catalogne, la Provence, etc. etc. etc. ont fourni les mots les plus pittoresques aux auteurs qui en venaient et qui s'en sont inspirés tout en les perfectionnant.

Si le Canada n'est riche de sa littérature française, c'est qu'il est trop puriste et qu'on lui fait craindre l'emploi de ses canadianismes. Ne t'en laisse achaler et sache que ton dictionnaire canadien le porte ce mot, d'une fierté légitime.

Que ta règle d'emploi en soit: Si un mot rend bien de son sens propre ou de son propre sens, l'idée qu'on veut donner - peu importe d'où il vient, tout importe qu'il soit euphorique, poétique (i.e. qui indique que ce qui se dit - c'est ce qu'on fait), spécifique et précis.

Quant aux dits anglicismes, tel que: vente ou achat de seconde main - il en serait de même, v.g. - si tu dis vente ou achat d'occasion - tu es sans préciser ta pensée de l'idée à rendre. Une OCCASION, c'est ce qui te tombe sous les yeux, sans que tu t'y sois attendu - d'où si tu dis que tu fais un - achat d'occasion tu ne dis tout ce que tu veux, car tu ne dis que - tu fais un achat imprévu. Si tu dis vente d'occasion - ça n'est que dire: vente de bria-à-bran !

Tandis que si tu dis faire un achat de seconde main ti dus avec des mots bien français que l'objet de ton achat n'est pas nouveau sinon tout beau. C'est ce que tu voulais dire ? Dis-le alors et ne te laisse achaler de purisme précieux !

Ca n'est ça - un anglicisme - un anglicisme (le joual), c'est un mot anglais qu'on ne traduit pas, ou qu'on traduit mal, v.g. "Peser sur le gaz" au lieu de "Presser l'accélérateur" mais si l'anglais fait du sens ou fait plus de sens et que le français n'en fait tout le sens - n'aie crainte de traduire l'anglais !

Quand j'étais dans l'Est, à chaque fois que je disais - "Faire du ou ne faire de sens" un ami à moi me reprenait à jamais et m'achalait de répéter sans cesse "Ca n'est français ce que tu dis là, c'est anglais ! En français on dit, ça ou ç'a n'a du sens" ! "Vien donc pas m'achaler que lui disais-je, chaque mot que j'emploie est français, et quand ça n'a du sens eh bien, j'en ferai et quand ç'a du sens je n'aurai à en faire ! Vois-tu l'anglais s'enrichit des deux : have sense, i.e. avoir du sens - make sense, i.e. faire du sens. Qui m'empêcherait d'enrichir de sens - m'empêcherait de faire le bien !

Sois valeureuse - ma Valérie, et fais du sens - tant que et tel que tu voudras ! Que la poudrerie (beau canadianisme) des purismes précieux n'affecte ta vue du sens à y porter.

Ce qu'il faut, c'est - "Ne t'appitoie de ton patois" la précision radicale ET NON - "N'ergote de l'argot" ! LA PRECIEUSE RIDICULE.

Ton frère au Canada,
B.J.T.

L'avortement ?

M. le rédacteur,

A deux reprises j'ai lu dans le Franco-albertain des remarques sur l'avortement.

Franchement je ne comprends rien. Comment un journal comme le vôtre peut-il publier cela sans y ajouter une note explicative ? D'ailleurs vous commencez à recevoir des protestations et vous en aurez peut-être d'autres.

Bien à vous,
Rodolphe Laplante

Le Conseil consultatif recommande la création de 37 districts bilingues à travers le Canada

OTTAWA-- Le rapport du Conseil consultatif des districts bilingues, déposé le 4 mai à la Chambre des Communes, recommande au gouvernement la création de 37 districts à travers le Canada. Les districts bilingues sont des zones où les organismes fédéraux devront être en mesure de servir les citoyens dans les deux langues officielles du pays.

Deux des 37 districts englobent respectivement la province de Québec en entier et toute la province du Nouveau-Brunswick. Les autres districts se répartissent comme suit: Terre-Neuve 1, Ile-du-Prince-Edouard 1, Nouvelle-Ecosse 2, Ontario 12, Manitoba 8, Saskatchewan 7, Alberta 3, Colombie-Britannique 1.
Le Conseil suggère également qu'on prenne en considération la création de 24 autres districts après le recensement de 1971.

Le gouvernement fédéral, selon la Loi des langues officielles, est tenu de laisser écouler une période de 90 jours avant de se prononcer sur les recommandations qui lui ont été faites et avant de procéder à la proclamation officielle des districts.

Créé en février 1970, en vertu de la Loi des langues officielles du Canada, le Conseil consultatif des districts bilingues était présidé par M. Roger Duhamel et comptait neuf autres membres représentant les diverses régions du pays.

Le Conseil déclare que le cas du Québec lui posait un problème très spécial. Tenant compte du dossier historique et d'une tradition séculaire fermement établie, il a cru qu'il n'y avait rien à gagner à procéder à un découpage cartographique comme dans la plupart des autres provinces.

Quant au Nouveau-Brunswick, province qui s'est déclarée officiellement bilingue en 1969, la minorité francophone y constitue 35.2 pour cent de la population. Le Conseil déclare qu'il serait arbitraire là aussi de procéder à un découpage cartographique.

Portée des districts bilingues

Le but de la création de districts bilingues, ainsi que le souligne le Conseil, n'est pas de réglementer la langue que doivent parler les citoyens mais de s'assurer que ces derniers puissent s'adresser aux organismes fédéraux dans la langue officielle de leur choix.

Cette obligation est faite aux organismes et non aux fonctionnaires individuellement, conformément à l'objectif de la Loi des langues officielles qui est de promouvoir un bilinguisme "institutionnel" dans les districts bilingues. Il suffira qu'un certain nombre de fonctionnaires soient en mesure de servir les citoyens dans l'une ou l'autre langue.

Dans l'esprit de la Commission BB qui a élaboré le concept des districts bilingues dans le Tome 1 de son rapport, ces zones spéciales devaient aussi bénéficier d'un régime linguistique approprié au niveau des instances provinciales et locales. C'est également l'avis du Conseil que la collaboration de tous les gouvernements sera indispensable et que seule une action convergente entraînera des résultats pratiques.

Méthode utilisée

Aux termes de la Loi des langues officielles, la minoritéofficielle doit représenter au moins 10 pour cent de la population d'une région pour qu'on puisse proclamer cette dernière district bilingue. Une région peut aussi être proclamée district bilingue si, avant l'entrée en vigueur de la loi, le gouvernement fédéral y procurait couramment ses services dans les deux langues.
Les recommandations du Conseil reposent sur les données du recensement de 1961 et sur les informations que le Conseil a recueillies en menant ses propres enquêtes sur le terrain et en procédant à des consultations avec les instances provinciales, ainsi que la loi le prescrivait.

Le Conseil fait valoir que d'importants déplacements démographiques se sont effectués depuis 1961 et que, de toutes façons, les statistiques peuvent se taire sur les réalités profondes, historiques et sociologiques.

Le Conseil s'est donc appliqué à rechercher des solutions qui collaient le plus près possible à la réalité et au bon sens, tout en étant conformes à la loi.

Bref, il a suivi le principe directeur défini par la Commission BB selon lequel une minorité doit être reconnue en pratique dans la mesure où elle paraît viable.

Trois districts bilingues en Alberta

OTTAWA-- Le Conseil consultatif des districts bilingues, recommande au gouvernement la création de trois districts dans la province de l'Alberta.

Il s'agit des districts de Donnelly-Falher-Girouxville-Peace River, Legal-Morinville-St-Albert et St-Paul-Bonnyville-Lac-la-Biche.

Le Conseil suggère également qu'on devrait prendre en considération la création de trois autres districts après le recensement de 1971: Beaumont, Edmonton et Hinton.

DISTRICTS RECOMMANDÉS

Donnelly-Falher-Girouxville-Peace River comprend une partie des circonscriptions fédérales d'Athabasca et de Peace River et une partie des circonscriptions provinciales de Grande Prairie, Grouard, Peace River et Spirit River.

La minorité de langue française y compte 6,214 âmes, soit 30.9 pour cent de l'ensemble de la population qui est de 20,111 personnes.

Le district de Legal-Morinville-Saint-Albert comprend une partie des circonscriptions fédérales d'Edmonton Ouest, Pembina et Wetaskiwin et comprend les circonscriptions provinciales d'Athabasca, Edmonton Jasper Place, Edmonton Nord-Est, Lac Ste-Anne, Pembina, Redwater et St-Albert.

La minorité de langue française y compte 4,343 âmes soit 16.8 pour cent de l'ensemble de la population qui est de 25,922 personnes.

(suite à la page 6)

Trois districts...

(suite de la page 5)

Le district de Saint-Paul-Bonnyville-Lac-la-Biche comprend une partie des circonscriptions fédérales d'Athabasca, Pembina et Vegreville et une partie des circonscriptions provinciales d'Athabasca, Bonnyville, Lac-la-Biche, Saint-Paul et Willingdon-Two Hills.

La minorité de langue française y compte 8,311 âmes, soit 30.2 pour cent de l'ensemble de la population qui est de 27,458 personnes.

DISTRICTS À ENVISAGER

Beaumont

Le district de Beaumont comprend une partie des circonscriptions fédérales de Pembina et de Wetaskiwin et une partie des circonscriptions provinciales de Clover Bar, Leduc, Strathcona Est, Strathcona Sud et Strathcona Ouest.

Edmonton

Ce district, qui se compose de la ville d'Edmonton, comprend toutes les circonscriptions fédérales d'Edmonton Centre, Edmonton Nord, Edmonton Nord-Ouest et Strathcona Centre.

Hinton

Le district de Hinton se situe à l'intérieur des limites de la circonscription fédérale de Rocky Mountain et à l'intérieur des limites de la circonscription provinciale d'Edmonton.

Fait paradoxal

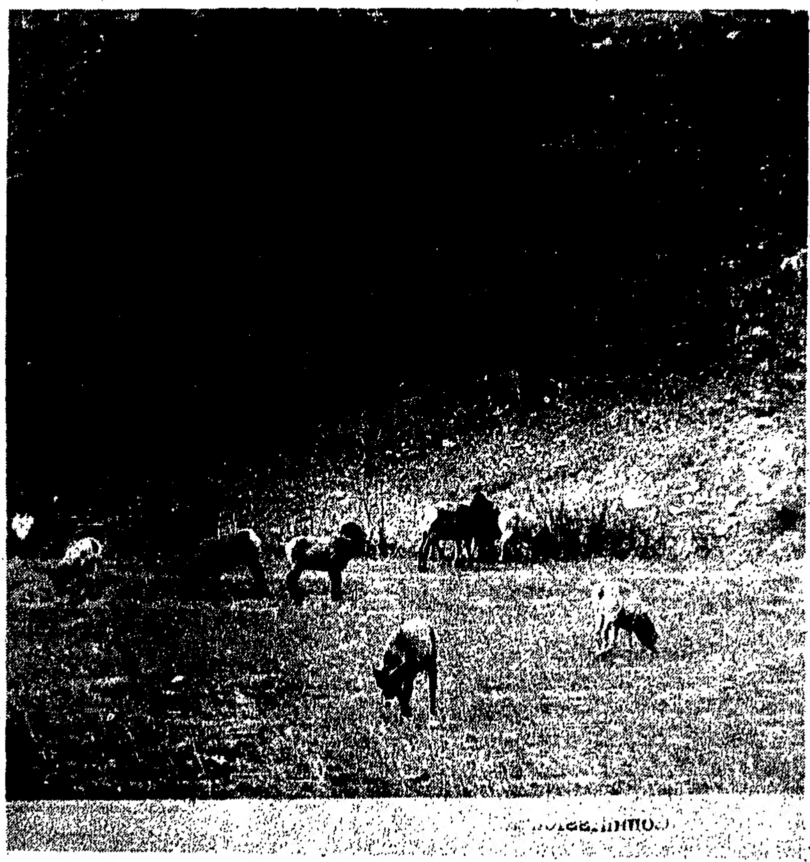
Le Conseil attire enfin l'attention du Gouvernement sur un fait paradoxal qui résulte de la loi.

Il s'agit du fait que, dans les grandes villes, des minorités officielles très actives et importantes en chiffres absolus- ne peuvent être reconnues parce qu'elles ne représentent pas 10 pour cent de la population totale de ces ville. Ainsi, la ville de Winnipeg compte, en chiffre absolus, plus de francophones que sept des huit districts recommandés au Manitoba. Vancouver, Edmonton et Toronto présentent des situations semblables.

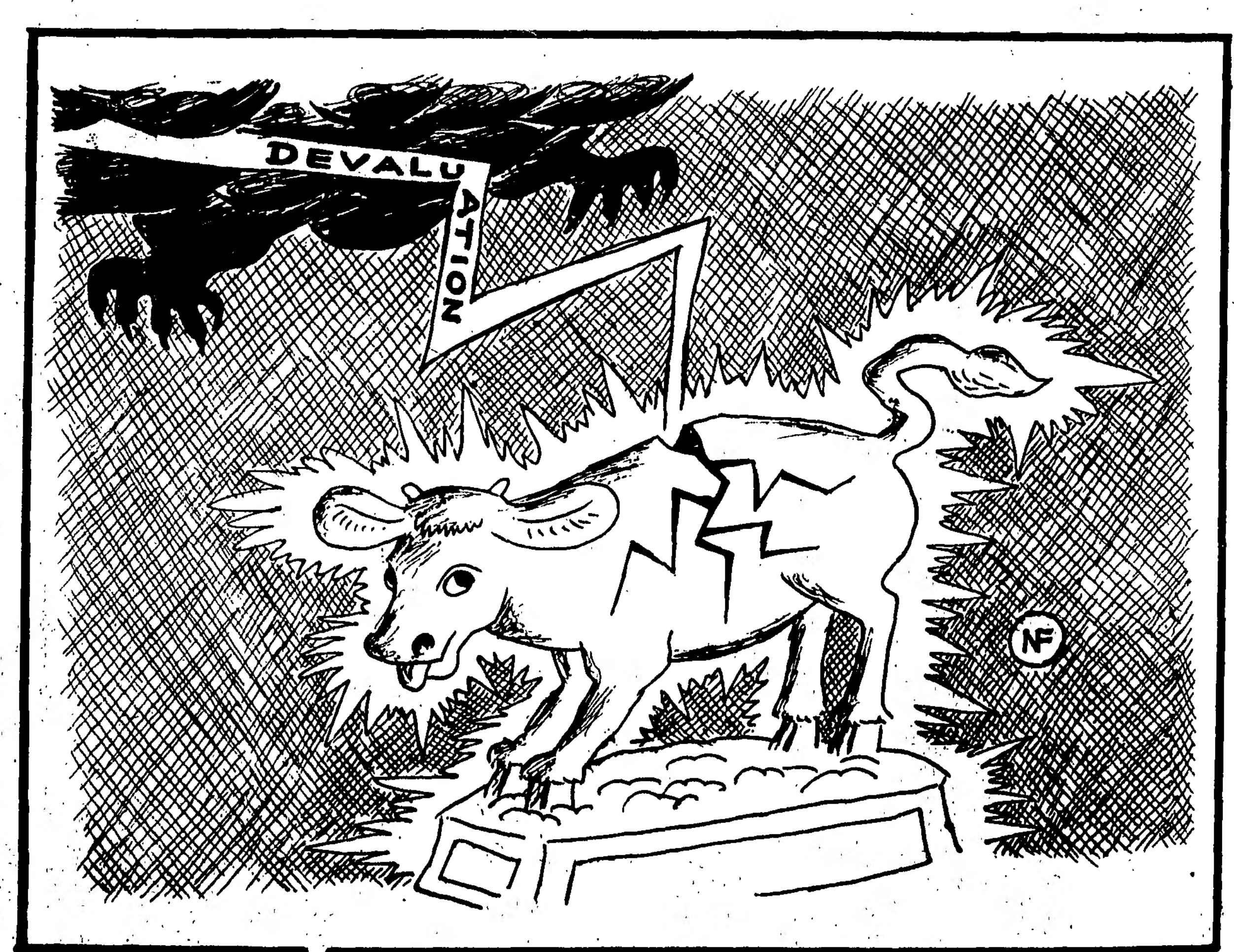
Outre M. Duhamel (Ottawa), ce premier conseil consultatif dont le mandat est maintenant terminé se composait de Mlles Madeleine Joubert (Montréal) et Lenore McEwen (Saskatoon) de même que de MM. Murray G. Ballantyne (Montreal) Paul Fox(Toronto), W.H. Hickman (Victoriaville), Alfred M. Monnin (Saint-Boniface), Roger Saint-Denis (Ottawa), Adélard Savoie (Moncton) et Harry D. Smith (Truro).



Les Rocheuses offrent un panorama splendide à ce temps de l'année.



Les chèvres de montagne descendent brouter près de la route dans le parc national de Jasper



Soirée française...
Prix de français... Un succès

Dimanche soir dernier, le 2 mai 1971, l'esprit français se manifestait à nouveau bien concrètement à Bonnyville.

En effet, environ 225 personnes, parents et étudiants, assistaient à la soirée française préparée par les professeurs de français des grades 4 à 12.

A la suite d'un programme varié de chansons, sketches, récitations, montages audio-visuels etc, le Dr. Bugeaud adressait un mot où il encourageait fortement les jeunes à s'exprimer en français à l'école, à leurs loisirs et sur la rue. "Et ne vous offusquez pas" ajouta-t-il, "Rira bien qui rira le dernier".

Par la suite l'ACFA régionale remettait en prix de français, des disques et des livres, aux trois premiers de chaque classe.

Enfin, pour terminer, quelques artistes locaux, (dont Mme. Louisette Gaucher, Mme. Thérèse Dallaire et M. Jean-Claude Lajoie, nous ont servi un régal musical composé de chansons populaires bien choisies.

Voici la liste des élèves qui se sont distingués en français et qui ont reçu des prix:

12ème année

Jeanne Caouette
Denise Gaulin
Lorraine Bisson.

11ème année

Elaine Ouimet
Yvette Marchildon
Claire Vallée

10ème année

Janet Brosseau
Guy Bureau
Louise Brunet.

9ème année

Danielle Bugeaud
Anna Husereau
Lucie Gaulin.

8ème année

Gisèle Vachon
Lucille Desilets
Agathe Gaulin
Annette Baril.

7ème année

Louise Ducharme
Louis Bugeaud
Carole Ducharme
Guy Vincent
Thérèse Morel

6ème année

Chantal Proulx
Bernadette Bilodeau
Lucie Rondeau

5ème année

Suzanne Vincent
Nicole Bugeaud
Claude Moquin

4ème année

Ginette Laing
Liliane Baik
Lise Landry

3ème année

Claire Vincent
Jean-François Bugeaud
Marie Szaszkiewics
Carmen Tremblay



La marche pour les millions a de nouveau cette année connu beaucoup de succès à Edmonton. Notre photographe a pu capter ces marcheurs près des terrains de l'exposition.

Manoeuvres des commandos à Wainwright

"Des groupes de guérillas du pays Rouge se sont infiltrés au pays Bleu et ont causé des dégats importants à un aéroport et dans d'autres secteurs lors de raids effectués près de la frontière. De sources sûres, nous avons appris que d'ici peu le gouvernement du pays Rouge appuiera officiellement ces raids de guérillas. Devant cette situation tendue à l'extrême, nous du 1er Commando du Régiment Aéroporté Canadien devons arrêter les infiltrations et assurer la défense de la frontière. De plus nous devons désorganiser ces guérillas et les mettre hors d'état de nuire".

Ces mots prononcés par le major Jean-Guy Dion, officier commandant du 1er Commando devant son état major et ses commandants de compagnie devaient déclencher une opération de Commando qui s'est poursuivie durant trois jours (nuits incluses) au camp des Forces Armées Canadiennes à Wainwright.

Il s'agissait d'une phase du stage d'entraînement que suit présentement le Régiment Aéroporté Canadien et à cette occasion, notre représentant a pu accompagner les troupes grâce à la courtoisie de l'armée.

Dès l'arrivée à la zone frontière, les troupes ont dû subir une attaque aérienne où des gaz furent lancés; aussi, tous durent utiliser les masques tout en prenant les positions défensives assignées et en creusant les tranchées. En peu de temps, la frontière devenait infranchissable et notre représentant fut très surpris de constater l'efficacité de ces troupes.

Voyageant avec le major Dion, notre représentant a pu visiter toutes les compagnies, inspecter les positions et bavarder avec les hommes. Nous devons souligner l'esprit exceptionnel qui anime le 1er Commando composé exclusivement de Canadiens-français. Dans cet exercice, comme pour tous les autres, chacun apprend des points de vue techniques et militaires, et les remarques du major Dion vis-à-vis de la position des défenses, des angles de tir, etc... nous ont bien démontré que tous ces exercices sont nécessaires pour appliquer la théorie apprise auparavant.

Durant les trois jours de l'exercice, attaques et contre-attaques se sont succédées autant de nuit que de jour et si les hommes étaient très fatigués, cela ne les empêchait pas d'être fiers de faire partie de cette unité du Régiment Aéroporté Canadien. Si l'entraînement est plus ardu il n'en demeure pas moins qu'il forme des hommes plus aguerris et mieux préparés à faire face à toute éventualité.

Des sauts en parachute avaient été prévus pour samedi après-midi, mais devant la violence du vent, ces sauts furent cancellés pour raisons de sécurité. Les opérations se sont quand même poursuivies, des camions amenant les troupes aux divers points de largage.

Nous tenons à remercier les autorités militaires qui nous ont permis de suivre le déroulement des opérations ainsi que le major Jean-Guy Dion et également un remerciement sincère au caporal J.-P. Raymond qui a su nous préparer des repas excellents, même si nous étions dans la zone de combat.

COMMISSION DE L'ASSURANCE SANTE DE L'ALBERTA

Les résidents qui veulent demeurer hors du Plan d'Assurance Santé de l'Alberta et du plan d'Assurance Hospitalisation de l'Alberta pour la prochaine année du plan débutant le 1 juillet 1971 peuvent opter d'en être exclus en remplissant une déclaration pas plus tard que le 30 juin 1971. Ceci s'applique aussi aux résidents qui ont choisi d'être exclus au cours de la présente année du plan, l'éligibilité étant nécessaire avant le début de chaque année du plan. Les personnes désirant être exclues du plan pour la prochaine année courante doivent être enregistrées auprès de la Commission et avoir payé leur prime jusqu'au 30 juin 1971.

Les résidents doivent être conscients qu'en s'excluant du plan, ils seront personnellement et entièrement responsables pour les services de santé de base fournis par la Commission de l'Assurance Santé de l'Alberta et les services hospitaliers fournis par le plan d'Assurance Hospitalisation de l'Alberta pour eux-mêmes et, si applicable, pour leurs dépendants.

Des formules de déclaration pour l'exclusion sont disponibles aux bureaux de la Commission à Edmonton, coin 118ème avenue et Groat Road, ou à l'édifice Phillips, 10169 - 104ème rue, ou à Calgary à la chambre 703, édifice J.J. Bowlen, 620 - 7ème avenue S.W. Des formules peuvent également être obtenues en écrivant à la Commission de l'Assurance Santé de l'Alberta, Case 1558, Edmonton.

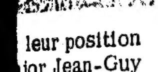
En campagne avec les commandos




Tous à l'attention avec armes et bagages, on se prépare au départ par camion. Pour l'instant, on écoute les ordres.

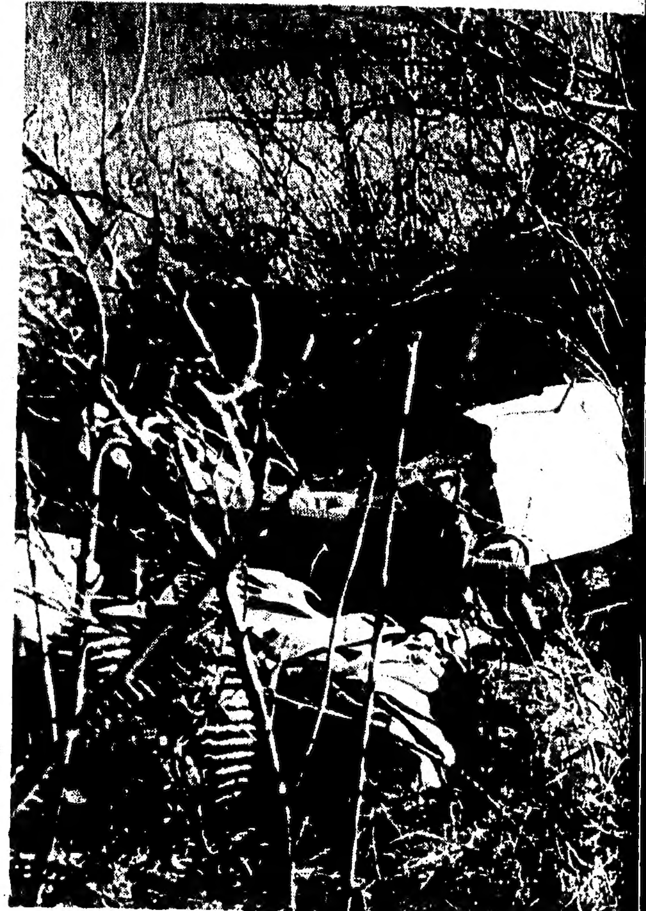


En pleine campagne, les capitaines Gaby Deschênes et André Gagnon leur position sur la carte et les possibilités d'attaques de l'ennemi en compagn jor Jean-Guy Dion.





Simulant une attaque au gaz, les hommes doivent porter le masque. Ici, le major Jean-Guy Dion est entré dans la tranchée pour juger du terrain effectivement couvert par la mitrailleuse de cette position.



Bien tapi dans sa tranchée avec sa mitrailleu e en position, ce comma tout en dégustant sa ration.



Plusieurs armes furent utilisées au cours de l'exercice. Ainsi cette arme antichar "Carl Gustav" et la carabine C-1 que démontrent ces commandos.




Pour quelqu'un circulant sur la route, il ne semblait rien y avoir, et pourtant à la ndre alerte, deux têtes sortaient de trous "invisibles" et ouvraient le feu après avoir dégagé en tant la mitrailleuse lourde.

e campagne, les capitaines Gaby Deschênes et André Gagnon [illegible] leur position carte et les possibilités d'attaques de l'ennemi en compagn[illegible] jor Jean-Guy



Le lieutenant Pierre Lamontagne reçoit un message téléphonique dans sa tranchée.

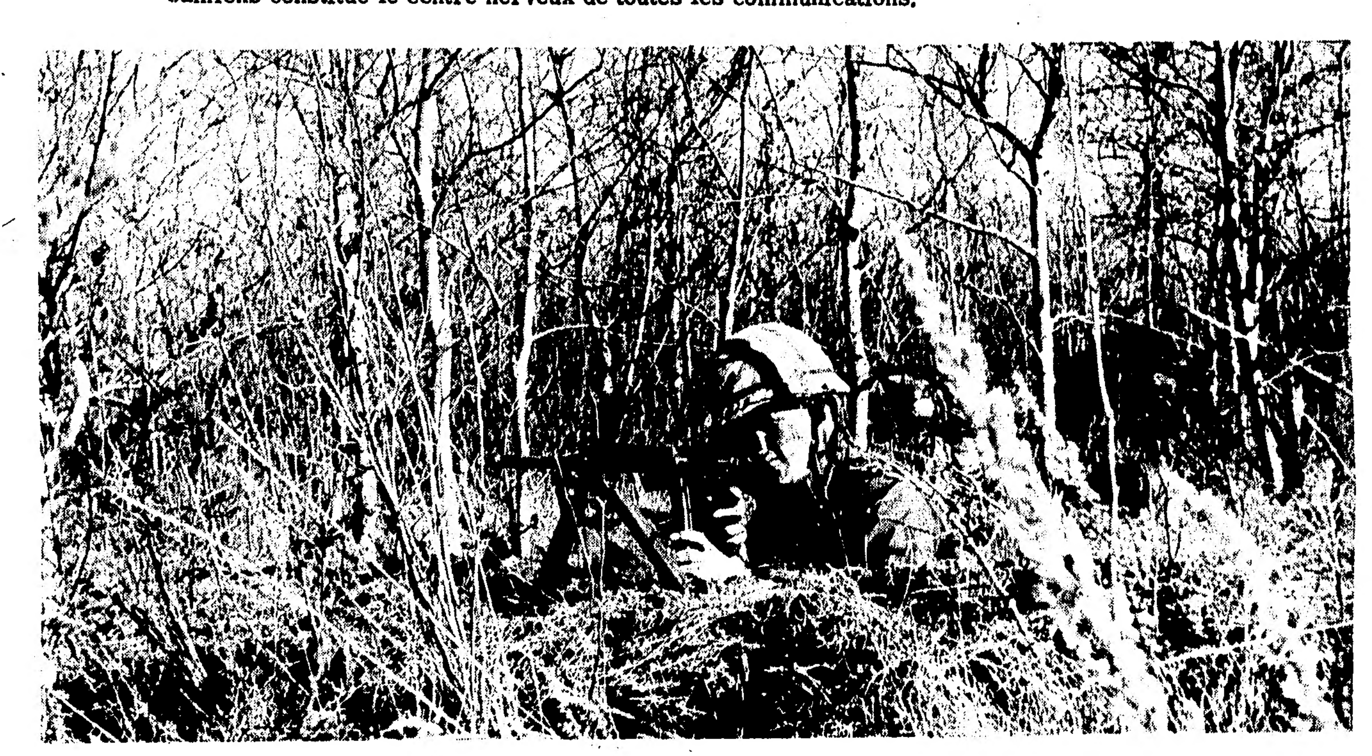


Le poste de commandement de l'unité à l'orée de la forêt sur la colline d'observation. L'un des camions constitue le centre nerveux de toutes les communications.





Bien tapi dans sa tranchée avec sa mitrailleu[illegible] e en position, ce commando garde l'oeil ouvert tout en dégustant sa ration.



L'ennemi qui osera s'aventurer devant cette position peut être assuré d'une surprise pour le moins désagréable. Fort heureusement, notre photographe était ami.

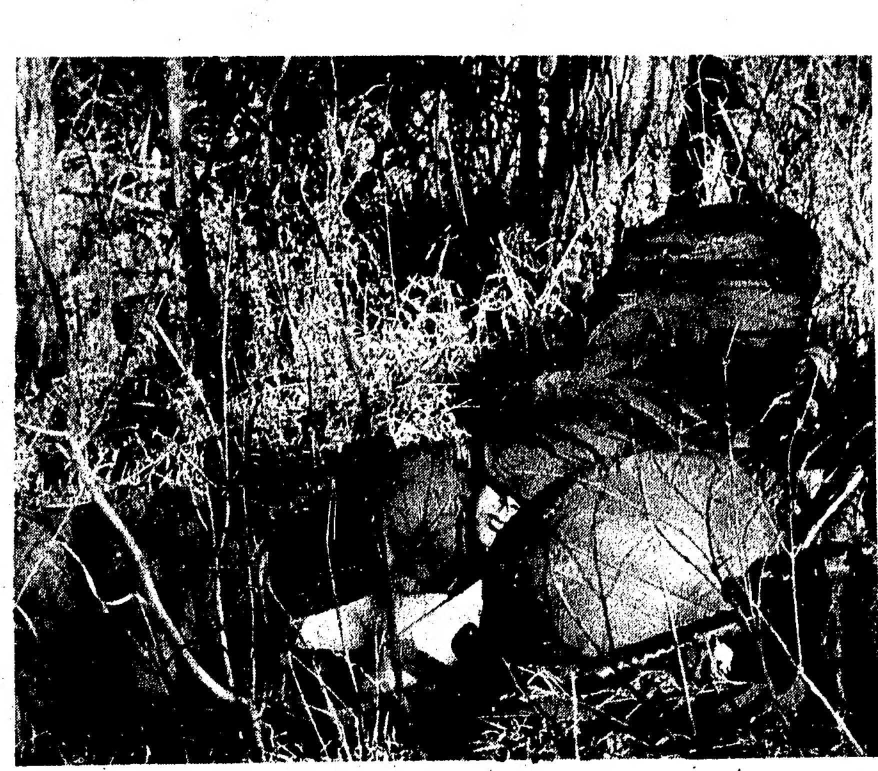
★ ★



t sur la route, il ne semblait rien y avoir, et pourtant à la [illegible] ndre alerte, trous "invisibles" et ouvraient le feu après avoir dégagé en [illegible] tant la mi-



Le capitaine Maurice Baril, officier d'opération, donnant un ordre par la radio de sa jeep.



Le repos bien mérité du guerrier... après une nuit blanche passée à repousser les attaques ennemies et une contre-attaque.

-Féminités-

Coton 100% . . . tel que dans la nature



MIDI AU CROCHET . . . des fils pur coton, mercerisés et métallisés, en bandes alternées, créent la texture et le dessin de cette jupe midi-printemps à boléro.



AU RAYON DES RAYURES . . . l'ensemble pantalon s'aligne sur le printemps, sur le rouge et sur le blanc . . . et sur le coton! Le manteau-gilet maxi se porte sur un pantalon à rayures identiques set s'associe à un col roulé à côtes, tout-coton.



DRÔLE DE CULOTTE . . . qui s'amuse à la promenade de printemps . . . au pas de la mode, le costume en imprimé de coton-100%, en blanc et noir.



PIROUETTE À LA MODE . . . un voile de coton 100%, bouillonné, froncé jusqu'à la longueur nouvelle se transforme en robe à danser romantique. Un volant d'apparat apporte ses rayures au mini-châle et à l'ourlet.

Romantique... voila le style des cotons de l'année

Pour mener la vie de bohème . . . voici les robes gitanes avec leurs jeux de cape et de boléros . . . des jupes qui frôlent la cheville, des blouses qui révèlent la taille. Pour le style "années 40", il y a le trenchcoat en vistram de coton imperméabilisé. Et pour le genre féminin, la mode a créé le costume en dentelle de crochet en fil de coton 100%.

Ce Printemps, ralliez-vous à l'appel de la nature et choisissez le coton 100%. Le coton est agréable à porter (il respire), il est d'entretien facile (lavez-le à la machine), et il a un style très contemporain—NATUREL. Le coton est versatile . . . il va des voiles les plus légers aux velours les plus lourds, en passant par les tout derniers tricots.

Pourquoi ne pas bâtir votre garde-robe sur les variations multiples d'une seule gamme de couleurs? . . le coton réagit à la teinture mieux que toute autre fibre. Ajoutez-y harmonies et nuances, faites-le briller d'un coup de blanc, renforcez-le d'un ton qui contraste franchement. Si vous savez planifier et mélanger savamment, vous pouvez tripler le jeu du coton.

Et le jeu du coton, c'est le coup de maître qui sait combiner un style et une couleur. Le style pantalon, par exemple, puisque la tendance de la mode 71 permet de le porter du matin au soir. Il n'y a pas seulement "un pantalon de plus" . . . il y a la culotte de golf avec la veste tailleur, le pantalon droit avec son manteau midi ou maxi, la salopette, et le fameux ensemble "pantacourt" avec sa robe assortie ou sa veste. Si vous savez harmoniser les mélanges, vous pourrez jouer des variation majeures.

BOUSTIFAILLE

Bombe aux asperges et au fromage hollandais

Eh oui! Aidée des rayons du soleil et des pluies chaudes, l'asperge arrive, comme ça, un bon matin de mai par enchantement. Très tôt, il faut surveiller étroitement les premières jeunes pousses qui percent le sol humide et dès lors, il faut faire vite car les tiges poussent de 8 à 10 pouces en un seul jour. Plus la température est chaude, plus l'asperge pousse vite et meilleures en sont la qualité et la saveur.

Genre soufflé, cette casserole de légume et de fromage importé de Hollande accompagne délicieusement votre rôti préféré. Si désiré, les asperges fraîches peuvent être remplacées par du brocoli frais.

- 10 oz. de fromage importé de Hollande Gouda ou Edam en cubes de 1/4 de pouce
- 1 lb. d'asperges fraîches, en boîte ou congelées, de 1/2 pouce de longueur
- 4 oeufs
- 1/2 c. à thé de sel
- 1/4 c. à thé de poivre
- 1 tasse de chapelure de biscuits soda
- 1 piment doux finement haché (facultatif)
- 4 c. à table de beurre fondu

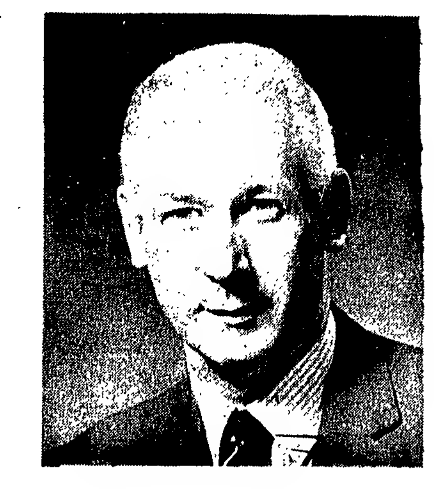
Bien battre les oeufs. Ajouter le sel, le poivre, la chapelure de buiscuits soda, le piment doux, le lait, les asperges et le fromage importé de Hollande.

Verser ce mélange dans une casserole de 1-1/2 à 2 pintes et arroser de beurre fondu. A découvert, cuire dans un four à 350o durent 30 à 45 minutes. (Donne 6 portions).

Cette casserole peut se préparer à l'avance en ne l'arrosant de beurre fondu qu'au moment de la cuisson OU peut être cuite à l'avance et réchauffée par la suite.



Le Français, notre langue



Docteur Pierre A.R. Monod

La semaine dernière, je vous ai présenté Valérie qui est secrétaire dans le bureau voisin du mien. A dire vrai, elle est plutôt sténo-dactylo car son travail consiste surtout à prendre en note des lettres et à les taper à la machine.

SITUATION

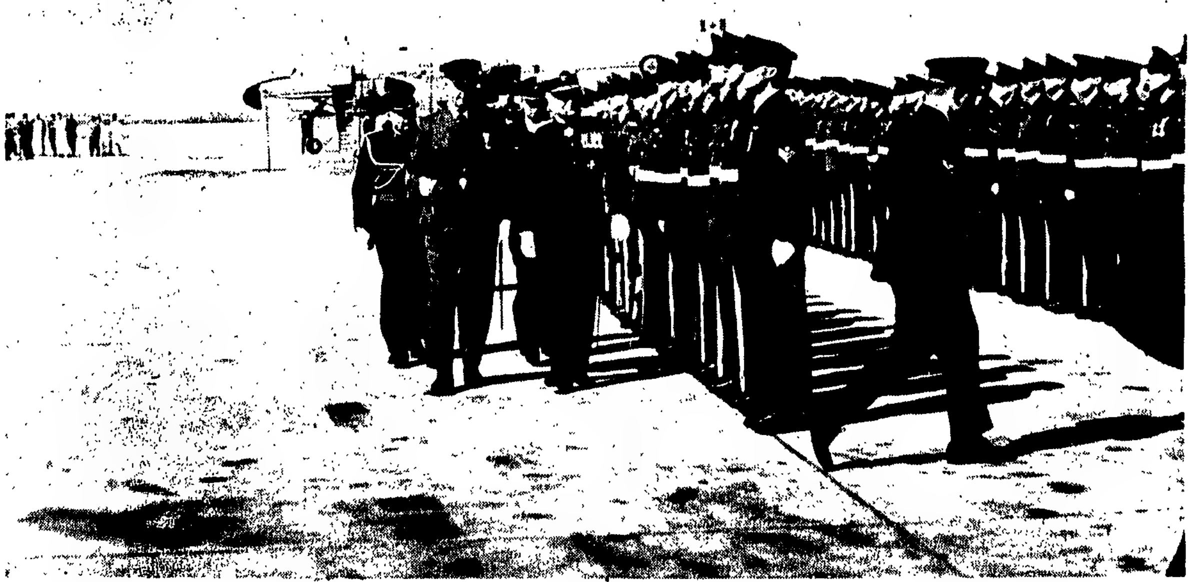
Ce matin, lorsque je l'ai rencontrée, elle avait l'air toute réjouie. "Je crois que je vais changer de position" m'a-t-elle dit. J'ai pensé qu'elle avait été malade; un peu étonné, je lui ai demandé: "Tu as mal au dos ? La colonne vertébrale ? As-tu vu un médecin ?" A son tour, elle a semblé surprise, elle m'a dit: "J'en ai assez de la correspondance, je veux être vendeuse." J'ai alors compris que la "position" dont parlait Valérie était une "place", un "emploi", une "situation". Je sais bien qu'il n'est pas rare d'entendre: "Il a une belle position" ou "Il cherche une autre position", mais la vérité est que "position" signifie seulement "manière dont une personne ou une chose est placée", ainsi nous parlons d'une position assise, d'une position couchée et il est toujours étonnant d'entendre que quelqu'un cherche une meilleure "position". Disons donc: "Mon fils cherche une place" ou "Notre voisin a perdu son emploi" ou "Mon mari a une belle situation". Que Valérie veuille changer de place, c'est son droit, peut-être sera-t-elle plus contente dans un emploi de vendeuse.

CHANGEMENT

Mais elle enchaîne déjà en disant: "A mon âge, il ne faut pas rester longtemps dans la même place, il faut changer. J'ai des copines qui font beaucoup de changes". Ah, Valérie, on ne fait pas des changes, on fait des changements. Toujours ? oui, toujours. Il n'y a que lorsqu'on passe d'un pays à l'autre et qu'on doit changer son argent, qu'on a besoin de change, qu'on fait du change mais pas des changes. Dans la vie de tous les jours, on fait des changements; sur soi, on fait des changements dans sa coiffure, dans ses vêtements; à la maison, on fait des changements dans sa cuisine; au bureau, on fait des changements dans son personnel, par exemple on engage Valérie comme vendeuse...

POSSIBILITES

Mais Valérie n'est pas très satisfaite, mes réflexions l'agacent. Toutefois comme elle n'a guère de travail ce matin, elle poursuit: "D'ailleurs, vendeuse offre plus d'opportunités que sténo-dactylo". Non ! vendeuse n'offre pas d'opportunités; elle offre plus de possibilités ou d'occasions de réussir. Comme le mot "position" que nous avons vu tout à l'heure, "opportunité" vient en ligne droite, trop droite, de l'anglais et nous ne pouvons pas l'accepter tel quel. Quelque chose d'opportun, c'est quelque chose qui arrive au bon moment, c'est quelque chose qui convient; une opportunité, c'est une occasion favorable. C'est d'ailleurs un mot qui s'emploie peu; c'est ainsi qu'on doit dire: "L'Alberta a encore de grandes possibilités d'exploitation" (non pas: "de grandes opportunités); si je vous présente Valérie, n'oubliez pas de lui dire: "Je suis heureux de faire votre connaissance" ou " je suis heureux d'avoir l'occasion de faire votre connaissance" (mais jamais: "l'opportunité de..."). Ainsi Valérie, si vous voulez changer d'emploi pour travailler avec des anglophones, n'oubliez pas que, si vous avez l'occasion mais pas l'opportunité de perfectionner votre français, faites-le; cela vous donnera plus de possibilités (mais pas d'opportunité) de trouver un emploi bien rémunéré.



Le gouverneur-général du Canada, l'honorable Roland Michener, passe en revue une garde d'honneur de 100 hommes à l'occasion de sa visite à Namao où il a remis ses couleurs à l'escadrille de transport 435 basée à Namao. C'était le 25ème anniversaire de l'escadrille.

Les agriculteurs empruntent moins de la SCA

OTTAWA, 5 mai 1971-- Dans l'année financière terminée le 31 mars 1971, les agriculteurs ont contracté moins d'emprunts hypothécaires à long terme de la Société du crédit agricole (SCA) que durant l'année précédente.

Durant l'année financière 1970-1971, la Société a approuvé 4,117 prêts totalisant $115,213,000 en vertu de la Loi sur le crédit agricole. L'année précédente, elle avait approuvé 5,829 prêts d'un montant global de $160,466.

La plus forte partie de cette baisse a touché les emprunts destinés à l'achat de terres. Cette baisse serait due à (1) la réticence de certains cultivateurs à grossir leur entreprise durant une période marquée par la situation incertaine de l'industrie agricole, et (2) au peu d'ouvertures convenables dans les autres secteurs de l'économie pour les agriculteurs à faible revenu qui voudraient laisser l'agriculture mais hésitent à vendre leur ferme pour cette raison.

Durant les premiers six mois de l'année financière 1970-1971, le taux d'intérêt a été de 8 3/4% aux termes de la Loi sur le crédit agricole. Durant les derniers six mois, il a été de 8 1/2% et il se situe présentement à 7 3/4%.

Nous vous donnons ci-après la répartition des prêts dans chaque succursale de la SCA et nous ajoutons, entre parenthèses, des chiffres comparatifs de l'année précédente: Colombie-Britannique 188 (248) prêts totalisant $7,004,000 ($8,251,800); Alberta 814 (1,492) prêts totalisant $23,830,800 ($42,767,700); Saskatchewan 992 (1,488) prêts totalisant $24,830,800 ($38,602,300); Manitoba 484 (604) prêts totalisant $14,030,500 ($17,295,900); Ontario 961 (1,116) prêts totalisant $27,578,100 ($32,612,800); Québec 521 (715) prêts totalisant $13,166,521 ($16,149,400); Provinces de l'Atlantique 156 (166) prêts totalisant $4,748,700 ($4,687,100).

Les prêts consentis par la Société aux termes de la Loi sur le crédit accordé aux syndicats agricoles ont également été moins nombreux durant l'année financière. Elle a consenti 124 parativement à 202 prêts totalisant $2,888,409 dans l'année précédente. De l'entrée en vigueur de la Loi au 31 mars 1971, la Société a consenti 904 prêts totalisant $9,287,420.



LA CONSTITUTION DE L'ACFA

Dans notre édition de la semaine dernière, nous avons publié la première partie de la constitution de l'Association Canadienne-Française de l'Alberta, afin que tous les membres ayant des suggestions pour amender cette constitution ou y apporter des améliorations puissent le faire. Aujourd'hui, nous publions la seconde et dernière partie de cet important document.

Si un membre désire apporter des suggestions relativement à la constitution, il devrait adresser ses remarques dans le plus bref délai possible au Secrétariat de l'ACFA, 10008 - 109ème rue, Edmonton 14, Alberta.

Nous remercions à l'avance les membres de l'intérêt qu'ils voudront bien porter à cette invitation.

7. OFFICIERS

a) Les officiers de l'Association seront le président de l'Association qui sera également président du conseil général, deux vice-présidents, un secrétaire et un trésorier. Le secrétaire peut être en même temps le trésorier, si les membres du conseil général le jugent à propos, et il n'est pas nécessaire qu'il soit lui-même un membre du conseil général de l'Association;

b) un membre de l'Association ne peut pas remplir les fonctions de président plus que durant deux années consécutives.

8. RESPONSABILITES DU PRESIDENT

a) C'est le devoir du président du conseil général de présider à toutes les assemblées de l'Association et du conseil général. Il sera membre "ex officio" de tous les comités nommés et il présentera à l'assemblée annuelle de l'Association, le rapport approuvé par les membres du conseil général et portant sur les activités de l'Association. Il devra, avec le secrétaire, signer, exécuter, et livrer tous les actes et tous les transferts de titre que les membres du conseil général auront décidés. Si aucune autre personne n'est autoritée à le faire par résolution du conseil général, ou si la personne ainsi autorisée devient incapable d'agir quelles que soient les raisons de son incapacité, le président devra, avec le secrétaire, établir l'authenticité des documents en contresignant le sceau de l'Association;

b) en cas d'absence du président, ou d'une incapacité d'agir quelle qu'en soit la cause, le premier vice-président ou le second vice-président selon le cas, remplira les charges du président ou si aucun des deux vice-présidents n'est disponible, alors le conseil général nommera un de ses membres pour remplir les obligations du président.

9. ATTRIBUTIONS DU SECRETAIRE ET DU TRESORIER

A) Le secrétaire devra assister à toutes les assemblées de l'Association et du conseil général et garder des procès-verbaux exacts de toutes ces assemblées. Il sera responsable de la correspondance, des archives et des livres de l'Association;

b) le trésorier devra recevoir et déposer dans une banque à charte, une branche du trésor provincial, une caisse populaire ou un coffre-fort, selon que les membres du conseil général auront décidé, tous les argents payés à l'Association, et il devra émettre des reçus. Il sera responsable de la comptabilité qui indiquera les transactions de l'Association, et il devra présenter un rapport complet et détaillé de tous les argents reçus et déboursés, chaque fois que le conseil l'exigera, et il devra préparer un rapport financier complet qui devra être soumis à l'assemblée annuelle de l'Association;

c) les obligations du secrétaire et du trésorier peuvent être modifiées ou changées par les membres du conseil général afin de les synchroniser avec les obligations imposées à tout autre officier de l'Association.

10. AUDITION

a) Lors de la première assemblée générale de l'Association, et par la suite, à chacune des assemblées annuelles, un auditeur sera nommé par les membres;

b) à la fin de chaque année fiscale, et avant la tenue de l'assemblée annuelle de l'Association, les livres de l'Association seront fermés et l'auditeur devra avoir accès à tous les livres et tous les comptes de l'Association, et il examinera le rapport général des recettes et des dépenses, des fonds et des biens de l'Association, et il comparera ce rapport avec les pièces justificatives. A la suite de cet examen, il certifiera que ce rapport est, selon lui, exact, qu'il est conforme aux pièces justificatives, et qu'il a été préparé selon les exigences de la loi; ou bien il rapportera à l'Association dans quelle mesure il a découvert des inexactitudes dans ce rapport ou des points qui s'opposent à la loi;

c) le rapport de l'auditeur devra être présenté aux membres du conseil général avant d'être soumis à l'assemblée annuelle de l'Association;

d) l'année fiscale de l'Association couvrira la période du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

11. STATUTS

Tous les statuts de l'Association peuvent être abolis, changés ou amendés par d'autres statuts adoptés à une assemblée générale de l'Association spécialement convoquée dans ce but, ou à toute assemblée annuelle pourvu qu'un avis de convocation ait été publiée dans le Franco au moins dix jours avant la tenue de cette assemblée, lequel avis de motion doit également faire connaître l'intention d'abolir et d'amender tel ou tel statut.

12. ORGANISATION DE SECTIONS

a) En conformité avec la section 11 de la charte de l'Association, le conseil général peut organiser des comités régionaux;

b) lorsque un comité régional est organisé par le conseil général, il doit fonctionner d'après les statuts spécialement promulguées à cette fin par le conseil général, lesquels statuts ne peuvent être changés que par une décision du conseil général;

c) lorsque un groupe ou une organisation qui partage les buts et les objectifs de l'Association tels que décrits dans la charte de l'Association désire s'incorporer comme une section spéciale de l'Association, ce groupe ou cette organisation peut présenter sa demande au conseil général, en vue d'une incorporation comme section spéciale de l'Association et doit soumettre avec sa demande:

1) une copie authentique de la résolution adoptée par les deux tiers des membres présents à l'assemblée au cours de laquelle ce projet a été décidé;

2) une copie de ses statuts et des règlements pour approbation par le conseil général;

3) aucune organisation incorporée comme section spéciale de l'Association ne peut amender ses statuts ou ses règlements sans avoir obtenu préalablement l'approbation du conseil général de l'Association.

VOIR ET ECOUTER

télévision

Horaire à CBXFT

samedi

3h 15
Le golf et ses étoiles
4h 00
Lassie
5h 00
Tour de terre
5h 30
Joe 90
6h 00
Prenez le volan
6h 30
L'âge de fer
7h 30
Frank Pourcel
8h 00

9h 30
Malican Père et Fils
10h 00
Téléjournal
10h 30
Pierre-Jean-Jacques
11h 00
CINEMA

Le Temps d'aimer et le temps de mourir (A Time to Love and a Time to Die). Drame de guerre de Douglas Sirk, avec John Gavin, Liselotte Pulver, Dieter Brosche et Erich-Maria Remarque. De retour du front russe un homme ne retrouve chez lui que ruines. Il s'adresse au médecin de famille pour avoir des nouvelles de ses parents. Un amour nait entre lui et la fille du médecin. (Amer. 58).

dimanche

3h 00
Cinquième dimension
4h 00
Le monde en liberté
4h 30
Le français d'aujourd'hui
5h 00
D'hier à demain
6h 00
Invitation au loisir
6h 30
Quelle Famille
7h 00
Zoom

Variétés. Animateur: Jacques Boulanger: Invités: Liliane Montevecchi, Chantal Pary: «Ma vie, c'est toi» et Martel et Steve Fiset.
Liliane Montevecchi: «Borsalino», «Tango» et «Anti-amour».
Chantal Pary: «Ma vie, c'est toi» et «Le jour se lèvera».
Jenny Rock: «Higher», «Je t'invite» et «J'aime les garçons».
Renée Martel: «Finalement» et «Prends ma main».
Steve Fiset: «Sérénade en rock», «Heureux qui comme moi» et «Dieu soleil et les Laurentides».
Orchestre sous la direction de Michel Brouillette.
Les danseurs de George Reich.
Réalisation: Maurice Dubois.

8h 00 -**LES BEAUX DIMANCHES**
Ta nuit est ma lumière. Drame de Robert Choquette, qui raconte l'attachement d'une fille défigurée pour un aveugle. En vedette: Dyne Mousso, Dominique Briand, Huguette Oligny, Pierre Dufresne, Pierre Boucher et Jacques Bilodeau.
Réalisation: Florent Forget.
(Reprise).
-**LES BEAUX DIMANCHES**
Enrico Macias.
Enrico Macias à l'Olympia. Il interprète ses plus grands succès.
(Reprise).

10h 00
Téléjournal
10h 30
Dossiers
11h 00
CINEMA

La Pointe Courte. Etude psychologique réalisée par Agnès Varda, avec Sylvia Monfort, Philippe Noiret et les habitants de la Pointe Courte. Un couple de Parisiens est en vacances à la Pointe Courte, un petit village sur la côte de la Méditerranée. Lui est originaire du pays et s'y trouve depuis quelques jours alors que sa femme vient le rejoindre.

lundi

3h 00
Femme d'aujourd'hui
4h 00
Souris Verte
4h 15
La Boîte
5h 15
Daktari
6h 15
Oui ou non
Jeu questionnaire
6h 45
Téléjournal
7h 00
Emissions éducatives
9h 00
Téléjournal
9h 30
Format 30
10h 00
Mont-Joye
10h 30
A la seconde
11h 00
Jean et Gens
11h 15
CINEMA

Le Tigre des mers (La tigre dei sette mari). Film d'aventures réalisé par Luigi Capuano, avec Gianna Maria Canale, Anthony Steel et Maria Grazia Spina. Un vieux pirate offre sa succession à celui de ses lieutenants qui aura vaincu les autres en combat singulier. (Italien 1962).

Mardi

3h 00
Femme d'aujourd'hui
4h 00
Souris verte
4h 15
Bobino
4h 45
La Boîte
5h 15
Perdus dans l'espace
6h 15
Ni oui ni non
6h 45
Téléjournal
7h 00
Emissions éducatives
9h 00
Téléjournal
9h 30
Moi et l'autre
10h 00
Paradis Terrestre
10h 30
Rue des Pignons
11h 00
Jean et Gens
11h 15
CINE-CLUB

Sept heures avant la frontière. Film d'aventures réalisé par Anthony Asquith, avec David Niven, Leslie Caron et David Opatoshu. Un Anglais travaille dans une plantation, en Amérique latine, dans une petite république, du nom de Tribulacion. Sa femme est fatiguée de la conduite irresponsable de son mari. (Br. 62).

mercredi

3h 00
Femme d'aujourd'hui
4h 00
Souris verte
4h 15
Bobino
4h 45
La Boîte
5h 15
Walt Disney
6h 15
Oui ou non
6h 45
Téléjournal
7h 00
Emissions éducatives
9h 00
Téléjournal
9h 30
Format 30
10h 00
A DETERMINER
11h 00
Jean et gens
11h 15
CINE-NUIT
QUADRILLE. Comédie.

jeudi

3h 00
Femme d'aujourd'hui
4h 00
Souris verte
4h 15
Bobino
4h 45
La Boîte
5h 15
Au pays des géants
6h 15
Ni oui ni non
6h 45
Téléjournal
7h 00
Emissions éducatives
9h 00
Téléjournal
9h 30
Format 30
10h 00
A DETERMINER
10h 30
Cent Mille Chansons

Variétés. De la Galerie des arts, à Edmonton. Invités: Huguette Tourangeau, Bernard Turgeon, Da Camera Singers.
Huguette Tourangeau: «So in Love», «Chanson d'Orphée» et «Nobles seigneurs» extr. des «Huguenots» (Meyerbeer).
Bernard Turgeon: «Dulcinéa», «La Quête» et «Chacun sa dulcinée» extr. de «L'Homme de la Mancha»; «La Danse macabre» (Saint-Saëns), «Colloque» (Pierre Mercure) et «Combien de nuits», extr. du film «West Side Story».
Da Camera Singers, dir. Ted Kardash: «C'est l'aviron» et «Maria», extr. du film «West Side Story».
Direction musicale: Gilles Breton.
Réalisation: François Provencher, en collaboration avec CBXFT, Edmonton.

11h 00
Jean et gens
11h 15
CINEMA

Deux des commandos (On the Fiddle). Comédie réalisée par Cyril Frankel, avec Alfred Lynch, Sean Connery et Cecil Parker. Engagé un peu malgré lui dans la Royal Air Force, un jeune débrouillard se fait l'ami d'un saltimbanque à l'esprit un peu lent. (Br. 55).

vendredi

3h 00
Femme d'aujourd'hui
4h 00
Souris verte
4h 15
Bobino
4h 45
La Boîte
5h 15
Voyage au fond des mers
6h 15
Oui ou non
6h 45
Téléjournal
7h 00
Emissions éducatives
9h 00
Téléjournal
9h 30
Donald Lautrec Chaud
10h 00
A DETERMINER
10h 30
ATOME ET GALAXIES
11h 00
Jean et gens
11h 15
CINEMA

Docteur Caraïbes. Film d'aventures réalisé par J.-P. Decourt, avec Louis Velle et Suzanna Leigh (4e épisode). «L'Homme à l'albatros». La mer des Antilles, la nuit. Un yacht dans la tempête. Une femme tombe à l'eau. On veut lui jeter une ceinture de sauvetage. Une voix crie: non! La naufragée parvient à gagner la côte à la nage. Mordue par un requin, elle est envoyée par Jeff au docteur Caraïbes qui la soigne et lui offre une chambre pour se reposer (Fr.).

★★★★ZOOM★★★★★★★★★★★★★★★★★★
dimanche

Des jolies filles et un charmant garçon vous feront la romance

A l'émission **Zoom** qui sera télévisée en couleur à la chaîne française de Radio-Canada l'animateur Jacques Boulanger accueillera la vedette du music-hall parisien Liliane Montevecchi et les chanteurs canadiens Chantal Pary, Jenny Rock, Renée Martel et Steve Fiset.

Les danseurs de George Reich compléteront la distribution de ce **Zoom** réalisé par Maurice Dubois. L'orchestre sera sous la direction de Michel Brouillette.


Chantal PARY


Jenny ROCK


Steve FISET


Renée MARTEL

Liliane Montevecchi chantera en solo *Borsalino* et *Tango* et en duo avec Jacques Boulanger, *Ami-amour*.

Chantal Pary interprétera *Ma vie, c'est toi, Le jour se lèvera*. En duo avec Renée Martel, elle interprétera *Comme un garçon*.

Jenny Rock chantera *Higher, Je t'invite* et *J'aime les garçons*.

En solo, Renée Martel chantera *Finalement* et *Prends ma main*.

Steve Fiset interprétera *Sérénade en rock, Heureux qui comme moi, Dieu soleil et les Laurentides*.

Les Beaux Dimanches



La Societe Franco-Canadienne de Calgary

Votre courrieriste du Journal le Franco vous est revenue d'un voyage en Saskatchewan; j'étais absente de Calgary, mais par la pensée j'étais encore avec vous toujours disponible aux activités françaises, dont je désire voir toujours grandir !...

M. Paul Denis à Calgary

M. Paul Denis nous a visités. Le but de son voyage était d'animer les gens à la vente du journal le Franco; un groupe de personnes intéressées à améliorer le sort du journal ont décidé, lors de cette réunion spéciale, qu'il était temps d'agir. "Il ne faut plus se contenter de vivoter, il faut trouver les moyens de vivre en français" a-t-on dit. M. Denis nous a donné un bon coup d'épaule. Merci !..

RIONS UN PEU.

Pourquoi bois-tu maintenant toutes consommations avec une paille ?

- J'ai juré à ma femme de ne jamais plus mettre le nez dans un verre !

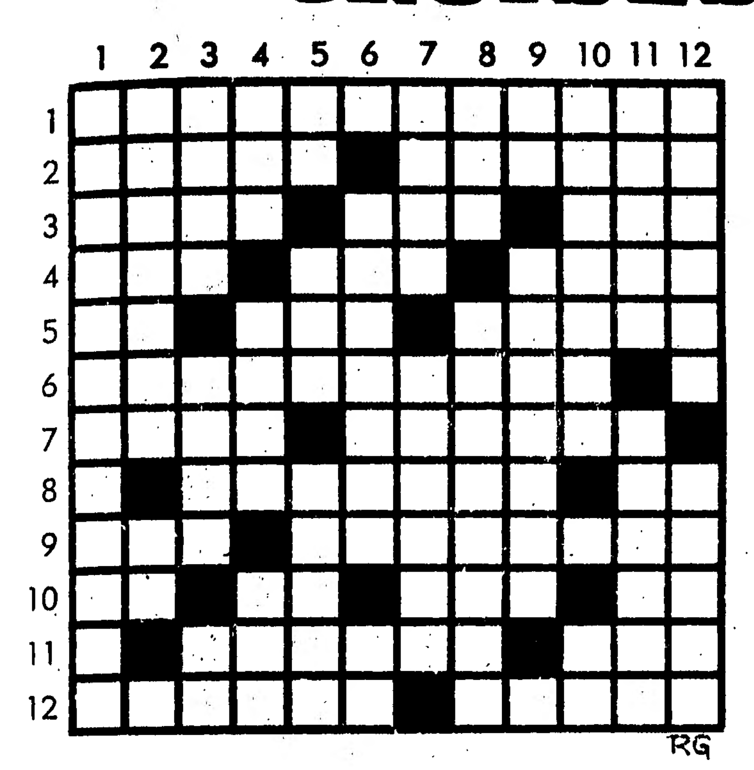
La maîtresse au cours d'une leçon de morale demande: "Maintenant Henri, quel est votre premier devoir vis-à-vis de vos voisins ?

"C'est de savoir ce qui se passe chez eux, mademoiselle...

Estelle Paradis.

CARTES D'AFFAIRES PROFESSIONNELLES

MOTS CROISÉS



HORIZONTAL

1- Le fait d'être parallèle.
2- Sans vitesse. - Outil servant à effectuer des filetages.
3- Songe. - Sorte de poche ouverte par un bout. - Triage.
4- Terre entourée d'eau. - Note de musique. - Durée écoulée entre le coucher et le lever du soleil.
5- Conj. - Oui, lettre mélangées. - Construction vitrée où l'on abrite du froid certains végétaux.
6- Femme qui se tient toujours au coin du feu.
7- Bord, lisière d'un bois. - Action de lier, pl.
8- Qui est sous la puissance absolue d'un maître. - Fleuve côtier de France.
9- Planche de bois. - Qui tient de la résine.
10- Term. d'inf. - Note de musique. - Dans la rose des vents. - Six, en chiffres romains.
11- Correction appliquée sur les fesses. - Condiment.
12- Enlever la tête d'un arbre. - Crier, en parlant des cerfs.

VERTICAL

1- Qui s'ajoute à l'enseignement scolaire.
2- Lieu où travaillent les artistes. - Term. d'inf.
3- Plante voisine du navet. - Venues au monde. - Symb. du fer.
4- Biere anglaise. - Petits poèmes lyriques. - Terme au tennis.
5- Art. simple. - Monsieur, en anglais. - Changement subit dans le cours d'une maladie.
6- Lieu bourbeux où se vautre le sanglier. - Abrév. de sénior.
7- Table pour débiter la viande. - Paquet de billets.
8- Etendue d'eau entourée de terre. - Donner le caractère slave.
9- Term. d'inf. - Partie terminale de l'ère tertiaire.
10- La sixième planète de notre système. - Note de musique.
11- Devenir mûr. - Tirer du péril.
12- Publier, mettre en vente. - Qui forme un axe.

SOLUTION DE LA SEMAINE DERNIERE -

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	R	E	T	A	R	D	A	T	A	I	R	E
2	E	T	U	D	I	E	R	■	Ç	R	A	N
3	P	O	T	■	V	■	I	N	T	A	C	T
4	E	L	E	V	E	R	A	■	E	■	E	E
5	R	E	L	I	R	E	■	T	S	E	■	R
6	C	■	A	■	A	N	S	E	■	R	I	O
7	U	T	I	L	I	T	E	■	C	■	C	C
8	S	I	R	E	N	E	■	P	A	T	I	O
9	S	T	E	■	E	■	R	A	V	E	■	L
10	I	I	■	T	■	M	I	N	E	■	L	I
11	O	■	E	R	G	O	T	E	■	E	U	T
12	N	A	T	I	O	N	A	L	I	S	T	E

RG



MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au Chef, Services financiers et administratifs, Ministère des Travaux Publics du Canada, 10225-100e avenue, EDMONTON, Alberta, et portant sur l'enveloppe la mention "CONSTRUCTION D'UN BUREAU DE POSTE, SHERWOOD PARK, Alberta" seront reçues jusqu'à 11h.30 A.M. (H.N.R.) LE 3 JUIN 1971.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de $50.00 sous forme d'un CHEQUE BANCAIRE VISE, établi au nom du RECEVEUR GENERAL DU CANADA, par l'entremise des bureaux suivants du Ministère des Travaux Publics du Canada:

Edifice Oliver, 10225-100ème avenue, EDMONTON, Alberta; et ils peuvent être examinés au bureau du district d'Edmonton, 9ème étage, édifice Baker Centre, 10025-106ème rue Edmonton comme à l'Association de la Construction d'Edmonton.

Le dépôt sera remis lors du retour en bonne condition des documents, en-dedans d'un mois après la date d'ouverture des soumissions.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt spécifié dans les documents de soumission.

On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Ian M. Thomas,
Chef, Services financiers et administratifs.

ED-777

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

APPEL D'OFFRES

RENOVATIONS AU 6ème ETAGE, EDIFICE FEDERAL, EDMONTON, Alberta.

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au Chef, Services financiers et administratifs, Ministère des Travaux Publics du Canada, 10225-100e avenue, EDMONTON, Alberta et portant sur l'enveloppe la mention "RENOVATION AU 6ème ETAGE, EDIFICE FEDERAL, EDMONTON, Alberta" seront reçues jusqu'à 11h.30A.M. (H. N. R.) LE 27 MAI, 1971.

On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise des bureaux suivants du Ministère des Travaux Publics du Canada:

10225 - 100ème avenue, EDMONTON, Alberta et ils peuvent être examinés aux bureaux du District d'Edmonton, 9ème étage, Centre Baker, 10025 - 106ème rue, EDMONTON, Alberta.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère.

On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Ian M. Thomas,
Chef, Services financiers et administratifs.

EDO-5



MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

APPEL D'OFFRES

REPARATIONS AU TOIT, EDIFICE SIR ALEXANDER MACKENZIE, EDMONTON, Alberta

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au Chef, Services financiers et administratifs, Ministère des Travaux Publics du Canada, 10225-100e avenue, EDMONTON, Alberta, et portant sur l'enveloppe la mention "REPARATIONS AU TOIT, EDIFICE SIR ALEXANDER MACKENZIE, EDMONTON, Alberta" seront reçues jusqu'à 11h.30 A.M. LE 28 MAI, 1971.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de $25.00 sous forme d'un CHEQUE BANCAIRE VISE, établi au nom du RECEVEUR GENERAL DU CANADA, par l'entremise des bureaux suivants du Ministère des Travaux Publics du Canada:

10225 - 100ème avenue, EDMONTON, Alberta; et ils peuvent être examinés au bureau du District d'Edmonton, 9ème étage, Edifice du Centre Baker, 10025 - 106ème rue, EDMONTON, Alberta; et au bureau de l'Association de la Construction, Edmonton, Alberta.

Le dépôt sera remis lors du retour en bonne condition des documents, en-dedans d'un mois après la date d'ouverture des soumissions.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt spécifié dans les documents de soumission.

On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Ian M. Thomas,
Chef, Services financiers et administratifs.

EDO-6

Qu'est-ce que la musique concrète?

En 1948, un ancien polytechnicien, Pierre Schaeffer, devenu technicien du son à l'O.R.T.F. et fondateur du Studio d'essai, donna avec ses collaborateurs le nom de "musique concrète" à un certain nombre de recherches musicales entreprises sous son impulsion.

"Il s'agissait d'enrichir, indique Claude Rostand dans son Dictionnaire de la musique contemporaine (Larousse éditeur), le vocabulaire musical de sons nouveaux. La musique concrète doit son appellation non pas au but esthétique poursuivi, mais à l'origine, généralement concrète, en effet, des sons utilisés. Réduite à son principe le plus rudimentaire, elle suit comme première étape l'établissement d'un vocabulaire de sons nouveaux obtenus à partir de l'enregistrement de sons ou de bruits concrets (sons empruntés à des instruments de musique traditionnels, mais aussi bruits de la vie tels que moteurs, piqués d'avions, bouchon de champagne, marteau-piqueur, etc). Ces bruits réels sont ensuite transformés au moyen de manipulations dont les plus élémentaires sont le ralentissement, l'accélération ou la récurrence (dont les effets de métamorphose sonore sont bien connus de tous les mélomanes qui se servent d'un tourne-disque).

Ayant ainsi obtenu un catalogue de sons nouveaux (sons musicaux ou bruits réels dénaturés,) on passe ensuite au stade de la composition proprement dite, laquelle consiste à utiliser ces sons comme le compositeur traditionnel le fait avec les notes de la gamme et les timbres des instruments: étant donné le caractère empirique, nullement scientifique à ses débuts, de la musique concrète, la composition consiste en un montage et en des collages plus ou moins inventifs des sons précédemment obtenus.

Par la suite, la musique concrète (d'origine française) bénéficiera des acquisitions et de l'esprit scientifique de la musique électronique (d'origine allemande), et, après une période violemment polémique, entrera dans une discipline générale connue aujourd'hui sous le nom de "musique électro-acoustique".

Les premières recherches de la musique concrète ont pu être jugées sévèrement sur le plan des principes et au nom de la rigueur intellectuelle et esthétique; il n'en reste pas moins qu'elles ont donné lieu à la naissance d'oeuvres (pas seulement expérimentales) que l'on peut aujourd'hui considérer comme les "primitifs" ou les "classiques" de la musique concrète: Concert de bruits, Quatre Etudes, Variations sur une flûte mexicaine, Toute la Lyre de Pierre Schaeffer et Pierre Henry (1949-1953); Concerto des ambiguïtés, Musique sans titre, Antiphonies, Vocalises, le Voile d'Orphée, Composition 1, de Pierre Henry (1949-1956); et toute une série d'oeuvres dues à des musiciens traditionnels venus plus ou moins fugitivement à la musique concrète, Darius Milhaud, Olivier Messiaen, Pierre Boulez, Ivo Malec, Jean Barraqué, Michel Philippot, Ianis Xenakis, etc...

Enfin, une véritable école se constitua peu à peu, qui, s'élevant au-dessus des travaux de l'époque héroïque, devait constituer, au sein du groupe de Recherches de l'O.R.T.F., tout le secteur électro-acoustique, qui est désormais incorporé à la musique comme toute autre discipline traditionnelle, secteur qui possède maintenant sa classe au Conservatoire de Paris (premier titulaire, P. Schaeffer, 1968)."

Que se passe-t-il Tonto ? Tu sembles songeur. Oh, rien de grave; j'écoute l'émission "SALUT LES COPAINS" avec André Roy à CHFA et je songe au confrère Frazer Latulipe.

LA TÉLÉVISION FRANÇAISE... QU'EN PENSEZ-VOUS?

1- Combien d'heures par semaine regardez-vous la télévision française de Radio-Canada, CBXFT, canal onze ?
....

2- Quel genre d'appareil de télévision avez-vous ?

- couleur
- noir et blanc

3- Habitez-vous Edmonton ?..................

Dans quel quartier ?

- nord-ouest
- sud-ouest
- nord-est
- sud-est

4- Si non, à combien de milles d'Edmonton habitez-vous ?
....

5- Indiquez la qualité de la réception du canal onze chez vous.

- excellente
- bonne
- médiocre
- mauvaise
- nulle

6- Vos émissions françaises préférées au canal onze ? (par ordre de préférences s.v.p.)

1-..
2-..
3-..
4-..

7- Les émissions que vous aimez le moins ?

1-..
2-..
3-..
4-..

8- AUTRES REMARQUES:

....
....
....
....

S.V.P. Remplir et retourner à:

Jacques P. Boucher,
Service de la Publicité,
Case Postale 5555,
Radio-Canada,
Edmonton, Alta.

Nous nous excusons auprès de nos lecteurs du retard de cette livraison du Franco, mais par suite d'un bris mécanique, la production du journal a été interrompue. La situation sera rétablie dès la prochaine édition qui vous parviendra au moment habituel.

André Collin, rédacteur en chef.

Décorez votre jardin

Voici le printemps. Arbres et arbustes de taille modérée jouent un rôle prépondérant dans le décor de votre jardin et en constituent l'élément permanent. Dès maintenant il faut songer à leur emplacement. L'ouvrage "les arbustes de jardin (Collection Poche Couleurs Larousse) donne quelques conseils sur ce point:

"Quel que soit le prix d'un arbuste, il ne faut admettre aucune négligence lors de sa plantation. On doit lui préparer un trou suffisamment large pour qu'il dispose d'un cube de terre meuble qui se laisse facilement pénétrer par ses racines. Sans ces soins, l'arbuste survivra sans sans prospérer, il ne se développera normalement que dans un terrain bien préparé avant la plantation. Le développement des branches est lié à celui des racines, il est donc nécessaire d'ameublir le sol par un labour profond.

Les sols argileux sont à redouter, car bien que les labours puissent avoir rendu leur surface friable, on trouve à moins de 20cm l'argile compacte et imperméable. Bêcher plus profondément est pénible, mais payant à la longue. Les sols calcaires diffèrent énormément les uns des autres. Certains peuvent présenter une profonde couche arable; d'autres ne possèdent qu'une épaisseur cultivable de quelques centimètres. Le premier type pose peu de problèmes, à la différence du second: un bon compromis consiste à défoncer le sol calcaire jusqu'à une profondeur d'environ 30cm en se servant d'une pioche aussi bien que d'une bêche.

Les sols sablonneux comme ceux riches en tourbe ou en terre de bruyère présentent peu de difficultés au point de vue du labour.

Tous les sols, en particulier les sablonneux, s'améliorent par un apport de "nourriture", sous forme de compost incorporé lors du bêchage, avant la plantation des arbustes. Le but à atteindre est de conserver l'humidité et d'offrir aux arbustes un maximum de nourriture. Ces deux résultats peuvent être obtenus en enfouissant au cours du bêchage tout ce qui favorisera la formation d'humus. La tourbe humectée aide à conserver l'humidité, mais elle n'a que peu de valeur nutritive; les meilleurs amendements sont le compost de jardin, le terreau de feuilles et de bois ou le terreau de fumier."

La Sécurité Familiale souhaite

bonne fête

à ses membres suivants:



SAMEDI, 15 mai

Sr Irène MAGNAN
Edmonton
Raymond SYLVESTRE
St-Jean, P.Q.

DIMANCHE, 16 mai

Dr. Jacques BERNIER
Edmonton
Wilfrid DESAULNIERS
Lafond
Sr. Jeannine HEBERT
Edmonton
Ladis MESSIER
Legal
Gabriel SIMARD
Jean Côté

LUNDI, 17 mai

Claude GAUCHER
Bonnyville
R.R. Roland LACOMBE
Falher
Sr. Blanche SABOURIN
Edmonton

MARDI, 18 mai

Claude BEAUDOIN
McLennan
Maurice BOUCHARD
Girouxville
Eugène CARON
Morinville
Jean-Pierre PELLETIER
Edmonton
Venant SAVARD
Edmonton

MERCREDI, 19 mai

J. Normand E. BRULOTTE
Edmonton
J. Evangéliste COTE
Plamondon
Gérald DEMERS
Edmonton
Irène GAGNE
Edmonton
Mme. Madeleine GAMACHE
St-Paul

Joffre GIRARD
Edmonton
R.P. Raphael LESSARD
Falher
Mme. Marguerite MOREL
La Corey
Denis RICHARD
Lac-la-Biche
Léopold SASSEVILLE
Jean Côté

JEUDI, 20 mai

Laval BERGERON
St-Isidore
Claude DION
Donnelly
Murielle R. DOYLE
Girouxville
René G. GAGNE
Claude HUOT
Vimy
Mme. Anna LABRIE
Girouxville
Sr. Louisianna TESSIER
Edmonton

VENDREDI, 21 mai

Eugène B. CHALIFOUX
Falher
R.P. Jacques JOHNSON
Léo J. LAVENTURE
Lac-la-Biche
R.P. Edouard RHEAUME
Edmonton
Sr. Alice DESFOSSES
Maillardville
Sr. Marie FORTIN
Edmonton
Denis TURCOTTE
Falher

★